

VILLATE INFOS



mairie-villate.fr



Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie locale 4 à 11

- **Délibérations**
- **Urbanisme**
- **Départ à la retraite de Daniel**
- **Nouvel employé à Villate**
- **Fête Locale**
- **Journées du patrimoine**
- **S.I.A.S.**
- **Cérémonie du 11 novembre 1918**
- **Gendarmerie**

Les associations 11 à 15

TÉLÉTHON 

HALLOWEEN

Les Colis de Noël

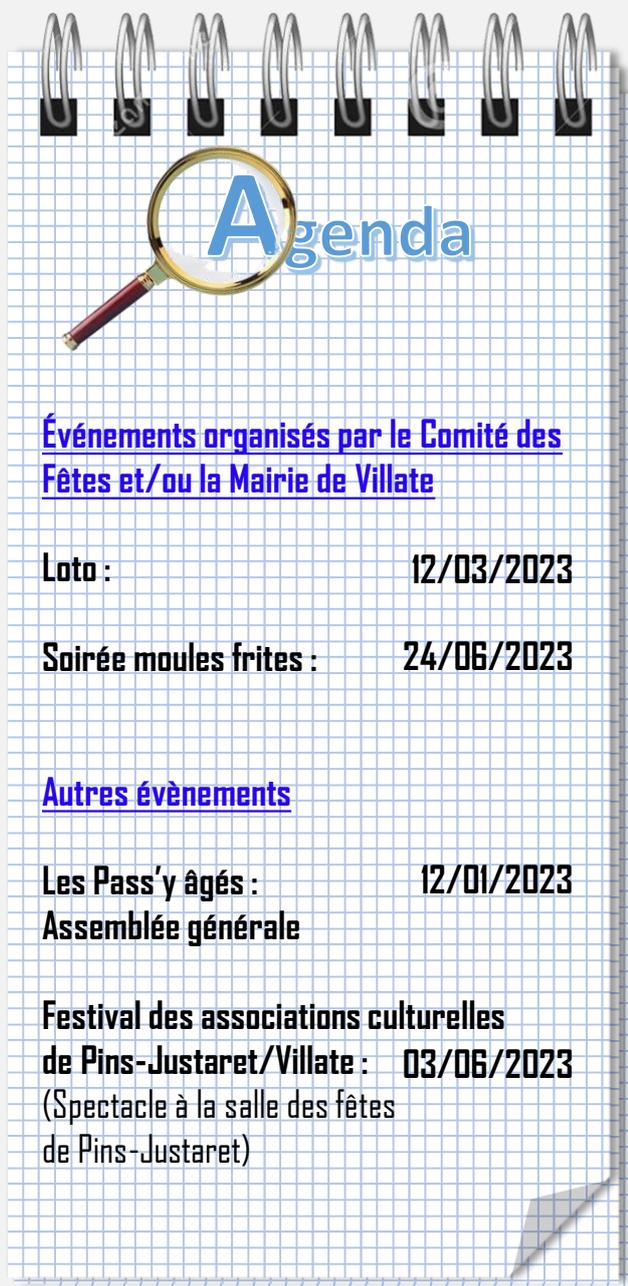
Infos du Muretain 15 à 18

- **CEM**
- **Le salon des maires**
- **Maison départementale de proximité**
- **Conseillère numérique**
- **SIVOM SAG^e : crématorium**
- **Gestion des déchets**

Mairie 19

- **État civil**
- **Informations municipales**
- **Horaires mairie**

Octobre rose  20



Journal d'informations municipales de la mairie de Villate Place Saint Blaise, 31860 Villate.

Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD - **Rédacteurs :** Nadine CARLES déléguée à la communication, les membres de la commission communication : Dominique ALAMINOS - Patrick CONCATO - Claude DUFOUR - Virginie GROS - Gabriel MAURETTE - Solange PAJAUD - Jean-Louis PELFORT et les ASSOCIATIONS.

Mise en page : Corinne VALENTIN service communication de la mairie de Villate et Nadine CARLES.

Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées, 31600 Muret.

Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

L'augmentation du prix des énergies (multiplié par 2 pour l'électricité et par 4 pour le gaz) devient notre préoccupation première, bien que la Covid soit toujours présente.

Soucieuse de réaliser des économies, la municipalité réfléchit à l'extinction partielle de l'éclairage public à certaines heures de la nuit.

Concernant les travaux dont les études ont été retardées par la pandémie, ils sont reprogrammés, à commencer par l'aménagement sécuritaire de l'avenue des platanes.

Je tiens à saluer l'engagement et le dévouement de tous les bénévoles de la commune qui ont organisé les activités des journées d'Octobre rose et du Téléthon. Ces actions solidaires ont permis de récolter un montant total de 7752,50 euros de dons. Je remercie chaleureusement tous ceux qui s'investissent pour l'animation de notre commune.

Cette année a vu la reprise de toutes les festivités traditionnelles : moules frites, grillades du 14 juillet et bien entendu notre fête locale. Chers villatoises et villatois vous êtes venus nombreux à ces rendez-vous qui nous rassemblent.

Bonne santé et meilleurs vœux à toutes et à tous,

*Le Maire,
J.C. GARAUD*

Délibérations

Séance du 7 juillet 2022

D-2022-17 : Création d'un emploi permanent

Compte tenu de la radiation des cadres d'un agent technique pour mise à la retraite au 1^{er} octobre 2022, il convient de recruter un agent pour pallier ce départ au sein des services techniques. Suite à la procédure de recrutement et à l'étude des candidatures, un candidat a été retenu.

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal décide de la création d'un emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} Août 2022, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

D-2022-18 : Attribution d'une compensation financière exceptionnelle pour surcroît de travail

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Corinne VALENTIN, employée sous contrat de droit public à durée déterminée, n'a pas le statut de fonctionnaire et ne peut bénéficier de la prime annuelle versée aux agents titulaires. Toutefois en cette période particulièrement chargée pour les services administratifs, notamment en raison de l'absence pour congé maladie d'un agent, M. le Maire propose de lui verser, exceptionnellement, une prime sur le mois de juillet 2022.

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal approuve le versement, à titre exceptionnel, d'une compensation financière d'un montant de 972,01 € brut.

D-2022-19 : Subvention exceptionnelle

L'amélioration de la pandémie liée à la covid-19, a permis à l'école maternelle d'organiser pour ses élèves des sorties de fin d'année. A cet effet, l'école maternelle a sollicité le soutien financier de la commune pour organiser des classes découvertes poneys aux écuries du Vernet.

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

D-2022-20 : Remplacement de l'installation téléphonique à la mairie

M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'abandon du « système Numéris » au profit du « système IP », l'installation téléphonique de la mairie est obsolète et doit être remplacée. Le devis de la société ARAMIS Télécom s'élève à 4 185, 60 € TTC. Le conseil municipal approuve le projet.

D- 2022-21 : Décision modificative n°1

Virements de crédits pour opérations d'ordre en amortissement.

Séance du 07 novembre 2022

D-2022-22 : Modification des statuts du SIAS

Le SIAS ESCALIU a délibéré le 29 septembre 2022 pour modifier l'article 8 des statuts portant sur les modalités de calcul de la participation communale. Après lecture de la délibération et des statuts correspondants, le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification statutaire. Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification.

D-2022-23 : Motion pour les finances locales

Concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population, le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation.

Concernant la crise énergétique, la commune de Villate soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence, plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent, la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV).

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du Département.

D-2022-24 : Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le tennis de table fête ses trente ans d'existence et sollicite un soutien financier de la part de la commune pour organiser une manifestation.

M. le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association de tennis de table.

Sur rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

D-2022-25 : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal autorise M. le Maire, ou à défaut son représentant, à engager, à liquider, à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans les limites du quart des crédits de l'exercice précédent.

D-2022-26 : Mise en place du RIFSEEP

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents.
- D'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel les montants de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés.
- D'abroger toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire.
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

D-2022-27 : Convention de mise à disposition de services entre la commune et Le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

M. le Maire donne lecture du projet de convention. Le conseil municipal :

- Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée entre la commune de Villate et Le Muretain Agglo.
- Précise que la convention entre la commune et le Muretain Agglo sera conclue pour l'année 2023.
- Approuve les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement, par le Muretain Agglo, aux communes, des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition pour l'année 2023.

D-2022-28 : Recrutement d'agents recenseurs

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à recruter trois vacataires pour effectuer les opérations du recensement de la population de la commune sur les mois de janvier et février 2023.
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait global net de 700.00 € (soit une rémunération brute de 870.98 €).
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

D-2022-29 : Dénomination de voies

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès aux véhicules de secours et de sécurité et à toutes fins utiles, il est proposé de procéder à la dénomination d'une voie qui dessert l'opération immobilière en cours de construction « Le Clos de Marie ».

M. le Maire propose de dénommer cette nouvelle voie : Impasse du Clos de Mairie.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de dénommer cette nouvelle voie : Impasse du Clos de Marie.
- Charge M. le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

D-2022-30 : Participation à la mise en concurrence relative à la Protection Sociale Complémentaire organisée par le CDG31

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide de demander au CDG31 que la structure soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques suivants : Santé et Prévoyance. Étant précisé que, l'adhésion à toute convention de participation, sera préalablement soumise au vote de l'assemblée délibérante des résultats de la mise en concurrence réalisée par le CDG31.

D-2022-31 : Modification des limites de l'agglomération sur la RD 19 et création d'agglomération sur la RD 56

Afin de modérer les vitesses excessives pratiquées, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- modifier les limites de l'agglomération au lieu-dit « BESSOU-ROUCADE » en déplaçant les panneaux d'entrée et de sortie sur la RD 19, Route de Labarthe, au PR25+530.
- De créer une portion d'agglomération sur la RD 56, Avenue des Platanes, du PR23+673 au PR23+1010 et d'inclure cette portion au lieu-dit « BESSOU-ROUCADE ».

La présente délibération sera transmise au secteur routier de Muret et à Monsieur le Sous-préfet de Muret.

Travaux et prévisions pour équiper et embellir le Villate qu'on aime

Le Villate qu'on aime, c'est le Villate paisible et chaleureux au milieu des pétanqueurs, le Villate des discussions sur la place publique et devant la mairie, à l'ombre des platanes, la tranquillité des soirées, le Villate du cassoulet, des moules frites, de la fête, de l'ambiance du carnaval, le Villate généreux pour octobre rose, pour le Téléthon... bref le Villate animé de cet esprit de solidarité qui fait son charme. Faisons en sorte que ce Villate là dure encore longtemps afin que nos enfants et ceux des futurs habitants dont nous favoriserons l'intégration, puissent en profiter pleinement, loin de toute discorde, conformément à l'héritage de nos aînés.

Où est-il le temps où nous pouvions remonter le chemin des graves en faisant un signe aux faucheurs qui préparaient le fourrage pour l'hiver, où nous pouvions aller voir les grives manger les raisins de nos vignes au bout « des espérances » ? Petit à petit, les prés, les vignes, les haies, les arbres ont fait place à des maisons, individuelles ou groupées, pour le plus grand bonheur de leurs occupants satisfaits de posséder un lopin de terre afin d'y aménager leurs coins de vie, leurs garages, leurs piscines.

D'autres familles font le même rêve et désirent acquérir une parcelle ou un appartement dans notre village dont l'importante attractivité n'est plus à démontrer. Loin d'autoriser à « bétonner » et à « détruire la nature », nous devons les accueillir dans la mesure de nos possibilités, c'est-à-dire conformément aux prévisions raisonnables du plan local d'urbanisme. Il faudra évidemment accepter un changement partiel de paysage dans les zones désignées tout en veillant à ce que les propriétaires des secteurs boisés conditionnent leur vente à la préservation des arbres existants.

D'autres arbres viendront très bientôt agrémenter la place publique lorsque l'aménagement de son extension sera terminé (une première table de pique-nique est déjà installée). Les semis et plantations suivront la préparation du terrain lorsque la météo le permettra. Le long de la voie publique, un arrêt de bus aménagé pour les personnes porteuses de handicap sera inclus dans la bordure. Des plantations le long du Haumont viendront également agrémenter et solidifier ses rives.



La propriété acquise en face de la mairie fait l'objet d'une étude confiée à un architecte. Il s'agit d'examiner les possibilités offertes par les bâtiments et le terrain attenant afin d'en tirer le meilleur parti et de les chiffrer de manière à prévoir un phasage des travaux en fonction du budget de la commune. Le hangar pourrait devenir un lieu de stockage qui fait cruellement défaut actuellement ; la maison, une fois mise aux normes, pourrait abriter les associations et le terrain pourrait accueillir une salle polyvalente en doublage de la salle des fêtes devenue insuffisante. Le reste du terrain serait aménagé en jardin communal.

Les 3.65 Ha autour du lac des espérances, classés « zone naturelle », sont appelés à devenir un espace de loisirs communal.

Le calendrier de toutes ces réalisations sera établi et arbitré par le conseil municipal en fonction bien évidemment du budget de la commune et des différentes subventions accordées par les institutions départementales, régionales et nationales, mais aussi de la disponibilité des terrains.

Départ à la retraite de Daniel VILLENEUVE, notre ancien employé municipal.



Le Vendredi 18 Novembre 2022, la salle des fêtes de Villate accueillait une fête organisée pour le départ à la retraite de l'employé municipal Daniel VILLENEUVE.

M. le Maire, lui a remis la médaille d'honneur de la ville et dans son discours a rappelé le parcours professionnel de Daniel, son dynamisme, le sérieux avec lequel il a toujours accompli les tâches inhérentes à sa fonction et son dévouement à toute épreuve. Daniel a poursuivi durant 22 années un seul et même objectif : l'excellence au service du territoire et de ses habitants.

De nombreux cadeaux lui ont été offerts par ses collègues et par les invités : conseillers municipaux en exercice, anciens conseillers et anciens collègues qui l'avaient côtoyé. Un apéritif dînatoire offert par la mairie a prolongé la soirée au cours de laquelle chacun a eu le loisir de féliciter et remercier Daniel.



Nouvel employé à VILLATE

Nous souhaitons la bienvenue à Sébastien DUFOUR, notre nouvel employé municipal, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2022 pour travailler aux services techniques en binôme avec Jean-Pierre MAURETTE. Il remplace Daniel VILLENEUVE, notre employé parti à la retraite. Il a travaillé au service de la commune voisine de Pins-Justaret pendant plusieurs années où il a exercé les mêmes fonctions. Il a une bonne connaissance de notre commune, pour avoir aidé nos agents dans les périodes chargées.





Soirée du VENDREDI
2 septembre

STAFF
Comité des Fêtes de Villate 2022

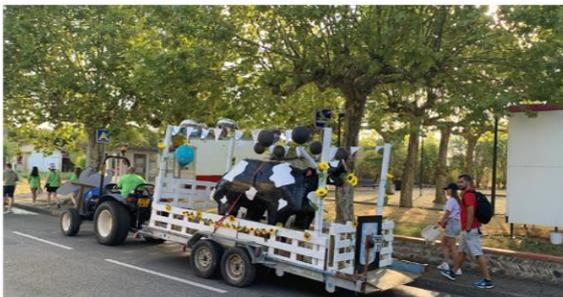


SAMEDI 3 septembre



DIMANCHE 4 septembre

Comité des Fêtes de Villate 2022



LA FANFARE



Soirée TAPAS



Le Spectacle

Célébration de la messe



Clôture des festivités LUNDI 5 septembre

Dépôt de gerbe



Vin d'honneur



La ronde des pigeonniers passe par Villate



A en croire Marcel PROUST, « le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux ». Ce fut la mission de La médiathèque de Le Fauga en collaboration avec l'association Passeurs Occitans du Petit Patrimoine (P.O.P.P.) le dimanche 18 septembre 2022 : ouvrir les yeux sur les pigeonniers, ces sentinelles du passé à l'avenir prometteur. Ce circuit guidé amena le public de Le Fauga jusqu'à Villate en passant par Beaumont-sur-Lèze, Eaunes et Labarthe-sur-Lèze. Au total 18 pigeonniers à découvrir : des formes diverses, des plus simples aux plus originales, construits en plein champ, attenants aux bâtisses ou intégrés dans les maisons. Les pigeonniers, comme les croix, lavoirs, puits et autres moulins, sont des éléments du « petit patrimoine », héritages de nos mères et pères. Ils sont le symbole de notre histoire, d'un passé agricole intense mais également d'un savoir-faire où maçons, charpentiers, potiers et vanniers ont une place de choix. L'association P.O.P.P tient à remercier la mairie de Villate pour son accueil chaleureux et le moment de convivialité qui a été offert aux participants. Un grand merci également à tous les propriétaires de pigeonniers sur le circuit et notamment à la famille CARLES de Villate qui a permis aux visiteurs de découvrir le « pied-de-mulet » de sa demeure, typique de la région toulousaine.

Diane MASCLARY

Pour nous contacter : p.o.p.p@orange.fr 06 83 38 36 82/06 35 02 19 91 Page facebook passeurs occitans du petit patrimoine



Ce même dimanche 18 septembre avait lieu le vide grenier organisé par le Comité des Fêtes. Exposants et visiteurs étaient au rendez-vous.



Le SIAS aide nos aînés. Aidez-le !

Le SIAS Escalieu s'occupe de nos aînés depuis de nombreuses années. La commune a choisi de faire appel à ses services dès sa création montrant par là une volonté forte de prendre soin de nos anciens et de proposer un service public de qualité. Depuis, le sérieux et l'engagement des agents n'est plus à démontrer. Plus de 750 personnes bénéficient, sur l'ensemble des communes adhérentes, des services d'aide à domicile, de portage de repas et de petit jardinage. Mais comme tout service d'aide à domicile, le SIAS fait face à de nombreuses difficultés de recrutement qui constituent aujourd'hui un frein aux interventions. Malgré une activité réelle sur ce domaine et une valorisation concrète du métier, quelques postes restent vacants. Le SIAS recherche toujours de nouveaux collaborateurs. Les conditions de travail permettent de s'adapter aux contraintes familiales et constituent un réel atout pour allier vie professionnelle et vie personnelle. De plus, le SIAS accompagne et forme toutes ses nouvelles recrues qui bénéficient donc d'une montée en compétence réelle. Le soin des autres, l'attention portée aux plus fragiles et l'empathie associée font de ces professionnels de véritables partenaires pour un maintien à domicile serein et privilégié.

Alors n'hésitez plus, si vous souhaitez vous occuper des autres, si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, donnez-lui les coordonnées du SIAS !



**SIAS Escalieu, 220 route d'Ox
31600 Seysses
Tél : 05 61 56 18 00**



Commémoration du 11 novembre 1918



Cérémonie du 11 novembre 1918

L'armistice du 11 novembre 1918 a été signé par les représentants Allemands et alliés à 5h15 du matin dans le train d'État-Major du maréchal Ferdinand FOCH, mettant fin à la "Grande Guerre" de 1914-1918 qui a fait en France 1 400 000 morts ! Une génération détruite.

Le canon s'est donc tu à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le Nord-Est de l'Hexagone et par conséquent dans toute l'Europe.

La cérémonie de commémoration du 104^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui reconnaît la victoire des alliés et la défaite de l'Allemagne, rend hommage à « tous les morts pour la France ». Cette année encore, deux soldats sont tombés sous les balles d'un groupe armé terroriste au Mali : le Maréchal des logis-chef Adrien QUELIN et le Brigadier-chef Alexandre MARTIN dont nous honorons aussi le sacrifice. La commémoration s'est ouverte par le dépôt de gerbe du « Souvenir Français » suivi de celui de la municipalité. Etaient présents aux côtés de M. le Maire J.C. GARAUD et du conseil municipal, les Porte-drapeaux, les représentants de la gendarmerie et de l'Armée de Terre, les membres de la FNACA (Comité inter-communal de Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret et Villate), les membres du Comité des Fêtes, du club de pétanque et le public venu nombreux. La cérémonie était suivie d'un vin d'honneur.



Mise à disposition de la salle du conseil municipal pour la formation des gendarmes

« Une formation à la gestion du stress, de la fatigue, à la préparation de missions et à la prise de décision opérationnelle, s'est déroulée au sein de la mairie de Villate (salle du conseil municipal) du 8 au 10 novembre 2022.

Encadrés par deux moniteurs O.R.F.A. (Optimisation des Ressources des Forces Armées) ; les gendarmes de la compagnie de gendarmerie de Muret et leurs camarades du groupement de Haute-Garonne

(17 militaires au total), ont pu mettre en pratique des techniques leur permettant de mieux appréhender les situations opérationnelles parfois complexes, stressantes et traumatisantes. »



Formation O.R.F.A.

Groupement de gendarmerie de Haute-Garonne

LES ASSOCIATIONS

Nous anciens combattants, participons à toutes les commémorations : 11 novembre - 19 mars - 8 mai - 14 juillet et fêtes locales.



BUREAU : M. TARDIERE (Président)
Vice-président : M. LUSSO et M. MARTY
Trésorier : M. FAVARETTO - Trésorier Adjoint : M. ROUSSEL
Secrétaire : M. MARTY -
Porte drapeau : M. MARTY et M. SAUTES

Le 28/10/2022, le comité de Labarthe-sur-Lèze/Pins-Justaret/Villate, a repris ses activités : remise des cartes et calendriers, remerciements du président pour l'assiduité des adhérents, une amicale pensée pour nos souffrants en leur souhaitant bon courage, bon rétablissement et la minute de silence en mémoire de nos adhérents disparus. Étaient présents au côté du président Emile TARDIERE, M. le Maire de Villate J.C. GARAUD, le président du comité St-Sulpice et vice responsable du secteur de la Lèze M. R. CAZAJUS, le président du comité de Tournefeuille et secrétaire départemental M. G. ALLIENNE.

Contact : 05 61 08 49 85 - 06 33 63 62 92





Réunion de préparation du téléthon avec les élus



Soirée lancement du téléthon 2022



Interview à la radio AXE SUD



Concours de pétanque

NOUVEAU RECORD !

Le Téléthon a débuté le jeudi matin 1^{er} décembre avec Marie et ses amis qui étaient présents sur le marché de Villate pour vendre pâtisseries et crêpes : un réel succès et surtout un réel délice... Vendredi soir, l'association "Chant & Co" a réchauffé les cœurs en interprétant quelques-uns des plus beaux chants de Noël dans la magnifique église de la commune où s'était rassemblée une cinquantaine de personnes. Le samedi après-midi, le concours de belote a rencontré un tout petit succès avec uniquement 4 équipes mais les participants ont passé un très bon moment. La pétanque a réuni, malgré le froid, une douzaine d'équipes pendant que Jérôme, Daniel s'affairaient aux fourneaux et que les autres bénévoles préparaient la salle pour la soirée « saucisse-lentilles » animée comme chaque année par Stéphane. L'équipe de "Villate fait son Téléthon" a été ravie de compter plus de 120 personnes autant au repas "saucisse-lentilles" qu'au loto du dimanche.

Avant le repas, Nicolas a tenu à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur travail et leur bonne humeur avant de passer la parole à Marianne WATREMETZ, responsable de la coordination Téléthon 31. Puis Alexandra, sociologue, a pris la parole pour exprimer et expliquer l'importance des associations de patients atteints de maladies rares pour aider celles et ceux qui vivent au quotidien avec la maladie. Grâce à votre participation, celle des bénévoles et de toutes celles et ceux qui sont venus jusqu'à nous, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que nous avons pu reverser à l'association AFM TELETHON la somme de **4 252,50 €** il s'agit là d'un nouveau record. Ce succès, auquel vous avez contribué, encourage l'ensemble des bénévoles à renouveler l'expérience pour l'année prochaine. Nous espérons pouvoir compter sur vous lors de la prochaine édition.



Chants de Noël à l'église de Villate, Chorale Chante & Co



Concours de belote

Nous profitons de ces remerciements pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023.
Si vous souhaitez rejoindre notre belle équipe, merci de laisser vos coordonnées à la mairie qui transmettra.



Grand loto au profit du téléthon



Marché : vente de pâtisseries...



« Le mur des dons 2022 » des commerçants et des bénévoles



Soirée saucisse-lentilles



Nos cuisiniers



L'équipe de bénévoles

HALLOWEEN

Récit d'une soirée « **d'épouvante** »

C'était le lundi 31 octobre 2022, la **nuit** commençait à étendre son voile sombre sur la petite commune de Villate, quand **les enfants d'halloween** se sont rassemblés au centre du village équipés de bâtons, de griffes ou à mains nues, coiffés de chapeaux pointus, de cornes ou les cheveux en bataille, mais surtout bien décidés à faire régner **la terreur**... Ils s'organisent, se séparent en deux groupes... et déferlent sur le village ! Encadrés par l'équipe toute aussi effrayante du comité des fêtes, ils viennent frapper aux portes des maisons et avec leurs petits yeux « diaboliques » ils **menacent** les habitants et les **ensorcellent** afin de les détrousser de leurs **friandises**. Une fois leur larcin commis, ils se sont tous retrouvés dans leur repaire pour célébrer cette belle soirée et partager ensemble un **bon festin d'Halloween** bien mérité.

Le conseil municipal et le Comité des Fêtes remercient tous les parents et les habitants de la commune d'avoir joué le jeu afin d'apporter de la magie aux enfants que nous félicitons pour l'originalité de leurs déguisements.



joyeux Noël



Noël des enfants

Ho ! Ho ! Ho ! Le Père Noël est descendu de son beau nuage sur la commune de Villate en ce dimanche 11 décembre 2022, pour apporter de nombreux cadeaux à tous les petits enfants sages du Village. Le Comité des Fêtes et la mairie de Villate avaient organisé diverses activités, un bon goûter et un petit apéro pour les parents.



Noël de nos aînés

Une distribution des colis de Noël accueillie, avec toujours autant de gentillesse, par nos aînés qui comptaient cette année 90 femmes et 78 hommes de 65 ans et plus.



Merci à la société, **JARDI CREATION** pépinière à Pins-Justaret, pour son généreux don du sapin de Noël à la commune de Villate.

Le Comité des Fêtes est heureux de vous présenter le nouveau bureau, élu par l'assemblée générale du 21 octobre 2022.

Présidente : Karine DENNEULIN
Vice Président : Thierry COSTA
Trésorière : Caroline PASCAL
Trésorière adjointe : Magalie BORIE
Secrétaire : Estelle TRINQUE
Secrétaire adjoint : Florian LAVERGNE
Suppléants : Daniel VILLENEUVE, Martine UBIEDO, Tita TOURNIER,
Florian MICHALAK, Denis FAURE



Avec bien sûr, les bénévoles en soutien : les anciens et les nouveaux !

Et si la vie locale vous donne envie d'y participer, aucune hésitation, nous vous attendons ! Que ferions-nous sans vous ?

Vous pouvez nous contacter :

- sur notre page Facebook : comité des fêtes de Villate
- par mail : cdfvillate@gmail.com
- par téléphone : 07.83.34.00.24

Nous comptons sur votre présence, essentielle à la continuité de la vie locale de notre village.

Au plaisir de vous revoir et surtout, prenez soin de vous.

Agenda 2023

- **Le dimanche 12 mars 2023** :
LOTO
- **Le samedi 24 juin 2023** :
SOIREE MOULES FRITES

Chères Villatoises, Chers Villatois,

Une nouvelle année à venir dans notre salle remise à neuf dans laquelle nous continuerons, avec plaisir et dans la bonne humeur, nos activités. Merci à tous nos adhérents !

Vous avez envie d'être un Pass'y âgés, venez nous rejoindre.

Assemblée générale le jeudi 12 janvier 2023 à 15h à la salle des fêtes de Villate.

Nous vous souhaitons une bonne année et prenez soin de vous !

Contact : Martine Ubiedo 06 41 31 28 07
courriel : les.passyages@gmail.com



Le club de pétanque Pins-Justaret/Villate



Le samedi 19 novembre 2022, s'est déroulée l'assemblée générale du club de pétanque dans le but de présenter le bilan moral et financier ainsi que le nouveau bureau pour 2023 :

Président : Jean-Luc LOUPIAS
Vice-président : Éric CORESTINI
Trésorier : Daniel VILLENEUVE
Trésorier adjoint : Florian LAVERGNE
Secrétaire : Laurent PASCUAL
Secrétaire adjoint : Nicolas GARAUD
Responsable vétérans : Yvon LAVIALE

Membres :

Claude NEXON – Dorian FRAGONAS – Etienne ROYER – Tony DHERS
André LAVAU – Jean-Philippe DURRO.



Le PJVTT "Pins-Justaret Villate Tennis de Table" vient de fêter ses 30 ans d'existence. Un grand tournoi a réuni les licenciés et les familles et s'est terminé par un pot de l'amitié suivi d'un repas. Plus de 80 personnes étaient présentes. A ce sujet nous remercions le conseil municipal de Villate pour la subvention exceptionnelle qui nous a été allouée pour cet événement.

Avec plus de 130 licenciés dont plus de la moitié sont des jeunes, le PJVTT est devenu un club important de la Haute-Garonne et au-delà, de l'Occitanie.

Notre équipe fanion évolue en nationale, 4 équipes en régionale et 6 équipes en départementale. Les joueurs de notre section handisport évoluent aussi en nationale.

Si vous aussi vous voulez découvrir le PING des séances gratuites sont proposées. Vous pouvez nous contacter au 0786236872 ou sur notre site qui est en cours de finalisation " pjtvt.fr "

Notre école de PING connaît un franc succès, puisque deux jeunes jouent en nationale 2 et la benjamine termine sur la troisième marche du podium lors de la dernière compétition.

Avec un entraîneur diplômé DJEPS, qui travaille à plein temps, nous proposons de nombreux créneaux pour des entraînements de qualité.

La section loisir s'est aussi développée et les entraînements du MERCREDI et du VENDREDI à 20h30 sont particulièrement appréciés.

Notre objectif est de développer la section féminine et de créer une activité " sport santé " pour permettre à tous de pratiquer.

LE TENNIS DE TABLE A FÊTÉ SES 30 ANS



Club des Entreprises du Muretain



Le jeudi 20 octobre 2022 la mairie recevait dans la commune de Villate les membres du Club des Entreprises du Muretain. A cette occasion ils ont pu débattre de divers sujets professionnels autour d'une mounjetado.



SALON DES MAIRES



Jacques OBERTI, Président de L'AMF31, les membres du Conseil d'Administration, associés au Groupe La Dépêche du Midi ont tenu la 2^{ème} édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales les 30 septembre et 1^{er} octobre 2022. Cette année l'événement s'est déroulé à la Salle Horizon Pyrénées à Muret. Étaient présents à l'inauguration au côté d'André MANDEMENT Maire de Muret et Président du Muretain Agglo, les élus territoriaux ; Maryse VEZAT-BARDONIA vice-présidente du conseil départemental, Christophe DELAHAYE conseiller régional et adjoint à la Mairie de Muret, ainsi que Madame le Sous-Préfet Cécile LENGLET. Ce salon est une véritable plateforme d'échanges, de rencontres et de réflexions entre tous les acteurs du territoire, les élus, les agents et les professionnels du secteur. Au programme de ces deux journées, se tenaient des conférences avec des thématiques dédiées aux préoccupations d'actualité et des exposants présentant des solutions innovantes destinées aux collectivités. (A cette occasion le SIVOM SAG[®] présentait sur son stand les techniques du compostage végétal dont un échantillon était offert). Mais ce salon est surtout le rendez-vous des élus et des décideurs territoriaux qui préparent l'avenir de nos communes. Aussi lors de la journée du 1^{er} octobre, les maires ont pu exprimer leurs inquiétudes auprès de Dominique FAURE, la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, soulever les problèmes tels que le coût de l'énergie, la crise du logement...





Le Conseil départemental de La Haute-Garonne propose une nouvelle offre de services à tous les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, au plus près de leurs bassins de vie.

Véritable lieu d'information et d'accompagnement, vous y trouverez :

- Un relais des services départementaux.
- Une aide personnalisée pour découvrir ou vous familiariser avec les outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones...)
- Une aide pour vos démarches administratives de la vie quotidienne.



Conscient des difficultés rencontrées par certains citoyens

Face à l'éloignement des services publics, aux démarches administratives quotidiennes, ou encore à l'outil numérique,

Le conseil départemental a fait le choix de déployer ces nouveaux lieux afin de dynamiser le lien social et apporter au plus grand nombre, des dispositifs d'aide sur tous les territoires.

Que puis-je trouver dans ma maison départementale de proximité de PINSAGUEL ?

Une aide aux démarches départementales en ligne :

- Subventions
- Restauration scolaire
- MDPH



Des permanences dédiées sur votre territoire :

- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...

- Aide informatique
- Aide à la rédaction : CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne.
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation/Information/Orientation.



Georges MERIC

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Maryse VEZAT-BARDONIA

Vice-présidente du Conseil départemental chargée de l'aménagement, du développement des territoires et de la prospective.

Un poste informatique est disponible en libre-service ainsi qu'un accès internet

Maison départementale de proximité de Pinsaguel

<p>CONTACT</p> <p>1 Rue du Ruisseau 31120 PINSAGUEL tél. 05 34 60 76 55 mail : proximite.pinsaguel@cd31.fr</p> <p>HORAIRE</p> <p>Lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 SANS RENDEZ-VOUS</p> <p>Plus d'informations sur cd31.net/proximite</p>	<p>ACCÈS</p> <p>Réseau Tisséo</p> <p>Ligne 311 : Muret Gare SNCF - Portet Gare SNCF (par Villate) Arrêt « Mairie Pinsaguel »</p> <p>Ligne 316 : Muret Gare SNCF - Portet Gare SNCF (par Labarthe) Arrêt « Mairie Pinsaguel »</p> <p>Ligne 317 : Muret Gare SNCF - Portet Gare SNCF (par Saubens) Arrêt « Mairie Pinsaguel »</p> <p>Mobibus* au 09 69 39 31 31 - Touche 1</p>
---	--



*service réservé aux ayants droit.

DATES des PERMANENCES 2023 : planning disponible sur le site de la mairie ou par téléphone.



NOUVEAU

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE À LA MAIRIE



Vous avez sûrement remarqué que l'État dématérialise de plus en plus les démarches administratives, cependant vous êtes nombreux à être trop éloignés du numérique pour pouvoir réaliser seul vos démarches en ligne. C'est pourquoi, plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place dont les Maisons France Services. **Le Muretain Agglo** a choisi de recruter une conseillère numérique pour répondre à ce besoin sur le territoire et notamment sur la commune de Villate.

Vous avez besoin qu'on vous aide, qu'on vous guide ou vous voulez devenir plus autonome avec les outils numériques... N'hésitez pas à venir rencontrer la conseillère numérique à la mairie de Villate les jours de permanences.

SERVICE GRATUIT

Contact avec ou sans rendez-vous : **Catherine FOUILLOUX : 05 34 50 17 25 - 05 34 50 16 83**

Inauguration du crématorium du Cantomerle à Lavernose-Lacasse Pourquoi un crématorium ? Un besoin affirmé sur le territoire

La crémation est un mode de sépulture choisi par 37,7% des familles en 2017. Elle représente ainsi plus du tiers des obsèques réalisées en France et notamment en Occitanie. Les prévisions, d'ici une quinzaine d'années, portent la proportion vers le choix de la crémation à 50 % des décès.

Les crématoriums qui desservent la région sont principalement ceux de Toulouse, Pamiers et Tarbes. A eux trois, ils effectuent plus de 3 500 crémations par an et leur activité est en progression de 13 % par an, depuis 2012.

Compte tenu de la saturation du crématorium de Toulouse et de la population à desservir à l'échelle du territoire, le SIVOM SAG^e a décidé de créer un nouvel établissement funéraire sur le périmètre de ses communes adhérentes. Ce nouvel équipement est situé sur la commune de Lavernose-Lacasse au lieu-dit Cantomerle.



Inauguration du Crématorium

La construction a commencé en avril 2021 et le lundi 4 juillet 2022 le SIVOM SAG^e inaugurerait le crématorium du Cantomerle de Lavernose-Lacasse, en présence de son Président M. Alain DELSOL, Maire de la commune de Lavernose-Lacasse, de M. Alain BERTRAND, ancien Président du SIVOM SAG^e, M. Alain POUGET, Directeur Exécutif des Crématoriums de France, Mme Maïté REIBEX, Présidente de l'association crématisiste de la Haute-Garonne, et de nombreux élus des communes adhérentes. La mise en service a eu lieu dès le lendemain, le mardi 5 juillet 2022.

Les communes adhérentes

18 communes adhèrent à la compétence du funéraire : Portet-sur-Garonne, Roques, Saubens, Pins-Justaret, Villate, Eaunes, Le Vernet, Frouzins, Seysses, Lamasquère, Labastidette, Saint-Clar-de-Rivière, Le Fauga, Mauzac, Lavernose-Lacasse, Saint-Hilaire, Sabonnères, Pinsaguel.



Le compostage domestique



Attentif à la protection de l'environnement et à la réduction des déchets, le Muretain Agglo a déjà distribué près de 5000 composteurs domestiques.

Les composteurs individuels sont en vente auprès du Muretain Agglo.

Une vaste opération d'équipement des habitants de maisons individuelles à été mise en place.

Pour obtenir votre composteur domestique : renseignements au 05 34 46 30 50



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
05 34 46 30 50 - www.agglo-muretain.fr



Naissances



Kelya POINTIS FRECHE	02/09/2022
Clémence RONY	04/09/2022
Albane DELPEYROUX COLIN	10/09/2022
Baptiste LECOUTE	11/11/2022



Décès



Danièle LOUYEST	24/07/2022
Anna PRAT	17/08/2022
Henri DALL'ARMI	26/08/2022
Eliane COMPAN	15/11/2022

Mariages



Auguste FÉBRISSEY et Otilia LIMA DA SILVA	08/10/2022
Kahraman ALKAN et Hava BEKTAS	05/11/2022

Informations municipales

RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population une fois tous les cinq ans. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir.

Cette année la commune de Villate est concernée, le recensement des habitants se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les soirs et le samedi matin.

Tél. : 05-61-76-41-05 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr
Site internet : mairie-villate.fr

Mairie de Villate Place Saint Blaise 31860 VILLATE

Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.

Le montant de l'amende est de 68 euros

DECHETS ET DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal et l'article R541-76 du code de l'environnement, classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Ceux-ci sont interdits sur toutes les voies publiques (trottoirs, espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Par conséquent le non respect des articles expose à une contravention de 2^{ème} classe.

Le montant de l'amende est de 35 €

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à 450 € le montant par arrêté municipal.
Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.

